



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi Onuma (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[Point 3 b)]

Programme 3

Désarmement

1. À sa 9^e séance, le 5 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 3 (Désarmement) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [[A/69/6 \(Prog. 3\)](#)].
2. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Les délégations ont dit tout le bien qu'elles pensaient du programme, qu'elles continuent à soutenir, de même que les travaux du Bureau des affaires de désarmement.
4. Des précisions ont été demandées au sujet de l'application des modifications présentées au Comité à sa cinquante-troisième session. Il a été rappelé que des modifications avaient été apportées aux sous-programmes 1, 2 et 5, y compris des modifications structurelles, du programme que le Comité avait décidé de ne pas recommander à l'Assemblée générale pour approbation.



5. Les délégations ont constaté que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et une décision avaient été supprimées de la liste des textes portant autorisation du programme et ont indiqué que ces textes conservaient une importance capitale pour l'exécution des tâches prescrites au titre du programme. À cet égard, elles ont demandé qu'une explication soit fournie concernant les changements apportés à la présentation des documents pertinents. Elles ont aussi prié le Secrétariat de leur donner des renseignements sur les textes justifiant les différents résultats escomptés.

6. Un intervenant a constaté qu'au paragraphe 3.3, il n'avait pas été fait référence aux mesures concrètes de désarmement pour l'exercice biennal 2016-2017. Des précisions ont donc été demandées quant à ce concept, qui figurait dans le plan-programme biennal et priorités pour la période 2014-2015 (A/67/6/Rev.1).

7. Il a été avancé qu'au paragraphe 3.4, le Bureau des affaires de désarmement avait moins mis l'accent sur les pays en développement que dans le programme pour l'exercice biennal 2014-2015 dans le but de renforcer les compétences techniques des États Membres en matière de désarmement.

8. Des précisions ont été demandées sur la position du Secrétariat concernant la nature de l'appui et de l'assistance devant être fournis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 3.5.

9. Des précisions ont également été demandées sur les questions de sécurité mentionnées au paragraphe 3.6.

10. Des éclaircissements ont été demandés sur le suivi et les tendances futures dans le domaine du désarmement nucléaire, mentionnés au paragraphe 3.9 c), dans le cadre du sous-programme 2. Les délégations ont souligné qu'il fallait se pencher sur la question de l'analyse des tendances actuelles dans le domaine de la prolifération, et le suivi de la Conférence du désarmement, qui ont été examinés à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Elles se sont dites préoccupées par la place insuffisante accordée aux mesures de désarmement et par la suppression de la stratégie énoncée au paragraphe 3.9 e) du plan-programme biennal et priorités pour la période 2014-2015. Elles ont aussi demandé des précisions sur les textes justifiant les activités de suivi et d'analyse des tendances actuelles et futures et sur la façon dont le Secrétariat prévoyait de parvenir à un consensus dans le cadre du sous-programme 2.

11. Les délégations se sont demandées pour quelle raison la réalisation escomptée a) (Facilitation effective de l'application du Traité sur le commerce des armes par les États parties) était énoncée dans le sous-programme 3 [Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)] alors que le Traité n'était pas encore entré en vigueur. Elles ont demandé des précisions sur les difficultés susceptibles de survenir au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et sur ce qui avait été fait à cet égard pour d'autres grands traités.

12. Les délégations se sont aussi interrogées au sujet des textes sur lesquels reposent les objectifs du programme, y compris les diverses stratégies à mettre en œuvre en vue de la réalisation de ces objectifs. Elles ont demandé des précisions quant au rôle du Secrétariat dans l'accomplissement de la mission de l'Organisation.

13. Un intervenant a indiqué que selon lui, dans le sous-programme 2 (Armes de destruction massive), l'expression « leurs vecteurs » faisait exclusivement référence aux vecteurs spécifiquement conçus pour les armes de destruction massive.

Conclusions et recommandations

14. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 3 (Désarmement) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, sous réserve des modifications ci-après :

Orientation générale

Paragraphe 3.3

Remplacer le paragraphe 3.3 par le texte ci-après :

« 3.3 Au Secrétariat, l'exécution du programme est confiée au Bureau des affaires de désarmement. La stratégie de réalisation des objectifs du programme s'ordonne autour de cinq sous-programmes, le Bureau ayant pour rôle et mission de favoriser et d'encourager, selon qu'il convient, les mesures de désarmement et de non-prolifération sous tous ses aspects et à tous les niveaux, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive. Le Bureau continuera d'aider les États Membres à promouvoir, renforcer et consolider les principes et normes négociés au niveau multilatéral dans tous les domaines du désarmement et de la non-prolifération sous tous ses aspects. Il appuiera les efforts faits par les États Membres dans tous ces domaines afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de contribuer à la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale. Il renforcera les moyens dont il dispose afin de pouvoir procéder à des analyses plus approfondies, suivre l'évolution de la situation dans ces domaines et fournir aux États Membres en temps opportun les conseils pratiques qu'ils lui demandent. »

Paragraphe 3.5

Remplacer le paragraphe 3.5 par le texte ci-après :

« 3.5 Le Bureau s'emploiera à atteindre les objectifs du programme en facilitant les délibérations et négociations multilatérales, notamment en offrant un appui fonctionnel à la Première Commission, à la Commission du désarmement et à d'autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale, à la Conférence du désarmement et à ses organes subsidiaires, aux conférences d'examen et autres réunions des parties aux accords multilatéraux sur le désarmement, à la demande des États parties à ces instruments et entités, ainsi qu'aux groupes d'experts créés par l'Assemblée générale. »

Paragraphe 3.6

Remplacer la première phrase par le texte ci-après :

« Le Bureau continuera d'être une source de données impartiales et factuelles sur le désarmement et les questions de sécurité connexes pour les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, régionales et non

gouvernementales, et il étoffera ses programmes de sensibilisation par l'éducation. »

Sous-programme 1

Négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement

Modifier le titre du sous-programme comme suit : « Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements ».

Réalisations escomptées du Secrétariat

Dans la réalisation escomptée b), ajouter « par l'Assemblée générale et » après le mot « adoptés ».

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'indicateur de succès b) i) par le texte ci-après :

« Accroissement de la quantité d'informations communiquées par les États Membres sur les mesures qu'ils ont prises pour s'acquitter de leurs obligations conventionnelles et donner suite aux décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale ».

Remplacer le texte de l'indicateur de succès b) iii) pour le texte ci-après :

« Nombre de visites effectuées et de pages vues sur les sites Web du Bureau des affaires de désarmement et de l'Office des Nations Unies à Genève ».

Stratégie

Paragraphe 3.8

Remplacer l'alinéa c) par le texte ci-après :

« c) Aider les États Membres à mettre en œuvre les décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale et ceux issus des conférences et réunions des États parties aux divers accords multilatéraux de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements ».

Remplacer l'alinéa f) par le texte ci-après :

« f) Aider les États Membres qui en font la demande, en particulier les États en développement, à renforcer leurs capacités et à organiser des conférences, des séminaires et des ateliers sur le désarmement en leur apportant un appui technique dans le respect du principe de non-discrimination ».

Sous-programme 2
Armes de destruction massive

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer le texte de la réalisation escomptée a) par le texte ci-après :

« a) Amélioration et renforcement, pour les États Membres et les États parties qui en font la demande, des activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur l'élimination totale des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects, les vecteurs et l'espace, et l'universalité des instruments internationaux concernant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires ».

Remplacer le texte de la réalisation escomptée b) par le texte ci-après :

« b) Amélioration de la connaissance et de la compréhension des enquêtes sur les cas éventuels d'emploi d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) ou à toxines, conformément au mandat énoncé dans la résolution 42/37C de l'Assemblée générale, et des problèmes que posent l'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, renforcement de la coopération multilatérale à ce sujet, dans le cadre des mandats en vigueur, et renforcement de l'aptitude à appuyer ces enquêtes et à faire face à ces problèmes ».

Indicateurs de succès

Remplacer le texte de l'indicateur de succès a) ii) par le texte ci-après suit :

« ii) Augmentation du nombre de demandes de services spécialisés à l'appui de négociations et de délibérations sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, ainsi qu'à l'appui de la recherche de consensus et de la mise en œuvre des accords et instruments ».

Stratégie

Paragraphe 3.9

Remplacer l'alinéa a) par le texte ci-après :

« a) Appuyer les États Membres dans leurs négociations, leurs délibérations et la recherche de consensus dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires et de leurs vecteurs, et aider ceux d'entre eux qui en font la demande à œuvrer en faveur de l'application intégrale des accords multilatéraux et de l'adhésion universelle à ces accords et à empêcher les groupes terroristes d'acquiescer des armes de destruction massive; ».

À l'alinéa b), ajouter les mots « et aux accords » après « arrangements ».

Remplacer l'alinéa c) par le texte ci-après :

« c) Assurer le suivi et l'analyse des tendances actuelles et futures dans le domaine des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, l'idée étant d'être mieux à même de fournir aux États Membres des informations exactes et des analyses fiables en temps opportun; ».

Sous-programme 3

Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

Réalisations escomptées du Secrétariat

Supprimer la réalisation escomptée a) et renuméroter les réalisations escomptées en conséquence.

Indicateurs de succès

Supprimer l'indicateur de succès a) et renuméroter les indicateurs de succès en conséquence.

Stratégie

Paragraphe 3.10

Supprimer l'alinéa a) et renuméroter les alinéas en conséquence.

À l'alinéa b), ancien c), supprimer le membre de phrase « et la diffusion des normes internationales sur le contrôle des armes légères ».

Sous-programme 4

Information et sensibilisation

Objectif de l'Organisation

Ajouter « y compris par un travail de sensibilisation » à la fin de la phrase.

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer le texte de la réalisation escomptée a) par le texte ci-après :

« a) Communication rapide d'informations factuelles et objectives et de la documentation pédagogique par le Bureau des affaires de désarmement et recours et accès accrus à celles-ci ».

Stratégie

Paragraphe 3.11

À l'alinéa b), ajouter « en assurant une représentation équilibrée des sexes et une répartition géographique équitable dans sa » avant le mot « composition ».

Remplacer l'alinéa f) par le texte ci-après :

« f) Faciliter la participation de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, aux conférences et réunions

consacrées au désarmement, notamment par l'accès aux documents, la présentation d'exposés, la tenue de manifestations spéciales et l'organisation d'expositions, conformément au règlement intérieur en vigueur ».
